



Communiqué de presse

Paris, le 11 septembre 2014

"Pénélope et l'agrégation : le point de vue des CGPI": Parution de la deuxième enquête

L'enquête AGAP fournit une photographie détaillée du point de vue des CGPI sur l'agrégation des données.

L'Association de Gouvernance de l'Accord Pénélope (AGAP) présente ce jeudi soir les résultats de sa deuxième enquête sur Pénélope et l'agrégation de données. L'enquête a été menée de mars à mai 2014, elle a permis de recueillir 488 réponses complètes (286 CGPI adhérents de la Chambre des Indépendants du Patrimoine et 202 CGPI adhérents de l'ANACOFI-CIF) au moyen d'un questionnaire électronique regroupant 92 questions articulées autour des trois thèmes suivants :

- les équipements et usages des CGPI
- l'appréciation des fournisseurs sur la qualité des données disponibles sur l'extranet ou au travers d'outils d'agrégation
- les besoins de la profession dans le domaine des informations contrat et client.

Par rapport à la précédente édition (2012), l'enquête relève plusieurs évolutions qui montrent l'intérêt pour les CGPI des travaux menés par l'AGAP.

La normalisation des échanges de données entre fournisseurs de produits financiers et CGPI est un sujet jugé primordial pour 68% des répondants (progression de 8 points par rapport à 2012).

Le taux d'équipement des CGPI affiche une nette progression depuis 2012, notamment pour les outils d'agrégation (+10 points à 69%), et d'allocation d'actifs (+8 points à 38%). Pour une majorité de répondants (61%), disposer d'un outil d'agrégation de comptes est aujourd'hui plus important qu'en 2012.

En même temps que le taux d'équipement s'est accru, le niveau des exigences s'est élevé : la satisfaction affichée vis-à-vis des données accessibles au travers des outils d'agrégation a baissé pour l'assurance vie (-5 points en deux ans). Dans de nombreux verbatim, une certaine impatience se manifeste à propos des fournisseurs qui ne transmettent pas encore les mouvements des contrats vers les agrégateurs. Globalement, le CGPI est nettement moins satisfait des informations qui lui parviennent par le canal des outils d'agrégation que par le canal des extranets de fournisseurs (entre -13 et -37 points d'écart, selon le type de produit consulté), probablement du fait que le CGPI fonde de plus en plus sa démarche sur les outils d'agrégation.

La question portant sur le type d'outil (*Extranet fournisseur, logiciel d'agrégation de compte, logiciel d'allocation d'actifs, votre propre outil, pas d'outil*) utilisé pour une opération donnée (*préparer un rendez-vous avec un client, effectuer une*

simulation d'allocation pour un client, fournir une situation de compte au client, préparer une opération sur un contrat, préparer un arbitrage de masse) fait apparaître les mêmes préférences qu'en 2012, mais désormais les petites structures (1 à 2 personnes) opèrent le même choix que les autres, en privilégiant des outils tiers au détriment des extranets. De fait, la préférence est marquée pour disposer de l'information contrat/client au travers d'un outil d'agrégation (86%, +11pts par rapport à 2012) plutôt que via les extranets (14%).

D'une manière générale, les différences autrefois marquées entre les petites structures et leurs homologues plus grandes (3 personnes et plus), tendent à s'estomper, qu'il s'agisse des usages, des priorités affichées ou de l'équipement en outils.

Enfin, la notoriété de Pénélope s'est accrue, et 73% des répondants déclarent aujourd'hui connaître la norme. Pour eux, Pénélope évoque : la fiabilité des données (94%), le périmètre exhaustif des données (84%).

L'ensemble des priorités des CGPI a toutefois peu évolué depuis deux ans.

En tête des évolutions attendues par les CGPI, on retrouve en 2014 le même quarté qu'en 2012 : la première demande concerne la complétude des données (historique complet du contrat), vient ensuite la demande d'indicateurs de plus- ou moins-value (au niveau du support et/ou du contrat), puis deux évolutions permettant de faciliter les opérations du CGPI sur les outils d'agrégation : connaître les fonds éligibles pour une opération donnée, pouvoir effectuer des arbitrages en ligne.

Les chantiers de Pénélope reflètent les priorités exprimées par les CGPI.

La qualité et la complétude des données est la première priorité pour l'AGAP. Le renforcement des règles de contrôle automatisées a notamment permis une nette amélioration de la qualité.

La définition d'un indicateur de plus- ou moins-value unifié (du type prix de revient pondéré, par exemple) avance et un groupe de travail constitué de CGPI aboutira fin 2014 à un ensemble de spécifications sur le sujet.

La liste des fonds éligibles pour une opération peut désormais être transmise.

Enfin, le groupe de travail sur les arbitrages en ligne progresse rapidement. Les spécifications seront prêtes à fin 2014.

À propos de Pénélope

L'Accord Pénélope (Protocole Étendu et Normalisé d'Échanges en Ligne pour les Opérations Patrimoniales) a été publié officiellement par l'Afnor le 14 septembre 2009. Il constitue une étape indispensable pour l'amélioration des conditions d'exercice du conseil patrimonial. Transmettre une information plus riche, plus fiable et dans des conditions de sécurité renforcées, voilà l'objectif principal de l'Accord PÉNÉLOP. La normalisation des formats d'échange de données entre assureurs vie et intermédiaires indépendants permet d'améliorer la qualité des services proposés aux clients, en particulier grâce à la transmission des mouvements et opérations sur compte. Elle contribue en outre à réduire les charges informatiques globalement supportées par le secteur, en favorisant l'interopérabilité et en facilitant les évolutions.

À propos de l'AGAP

L'Association de Gouvernance de l'Accord Pénélope (AGAP), créée le 18 décembre 2009, vise à faciliter l'échange standardisé au format PENELOP des données personnelles et financières concernant notamment



les souscripteurs de contrats d'assurance vie.

Elle regroupe les entreprises qui souhaitent assister leurs réseaux de distribution en leur transférant des données au format PENELOP, les entreprises qui conçoivent des services d'agrégation de données et les associations professionnelles. L'AGAP a pour missions de définir les évolutions de la norme, d'en assurer la diffusion, et de mettre à disposition de ses membres des outils et documents facilitant la mise œuvre du format.

Chaque année, de nouveaux membres rejoignent l'AGAP et permettent ainsi de diffuser plus largement la norme tout en l'enrichissant.

Le bureau est composé comme suit :

- Président : Jean-François Barré (CIP)
- Vice-Président : Thierry Maman (Ageas)
- Trésorier : Brice Pineau (Harvest)
- Secrétaire : Thierry Sabourin (Fractal International)
- Frédéric Robin (MMA)
- David Charlet (Anacofi)

Les adhérents de l'AGAP sont à ce jour (septembre 2014) :

- ANACOFI, CIP
- AG2R LA MONDIALE, AGEAS, BNP CARDIF VIE, CNP ASSURANCES, FINAVEO, GENERALI PATRIMOINE, MMA, NEXTSTAGE, ODDO ASSET MANAGEMENT, OTC AM, PREDICA (UAF PATRIMOINE), PRIMONIAL (PMA), SÉLECTION 1818, SKANDIA, SURAVENIR, VATEL CAPITAL.
- BLUE WAVE SOFTWARE, FRACTAL INTERNATIONAL, HARVEST, INTÉGRAALES AGORA, KAPIA, MANYMORE.

Pour tout renseignement complémentaire :

<http://agap.penelop.asso.fr>

contact@penelop.asso.fr